

bulletin du militant



**POUR SUIVRE
L'EFFORT DE
MOBILISATION**

Le Conseil Fédéral de la F.G.M. réuni du 10 au 12 octobre a porté une appréciation positive sur l'accord d'unité d'action réalisé entre la F.G.M. et la F.T.M.

La quinzaine d'action du 1^{er} au 12 octobre a contribué à la montée de l'action. Celle-ci se développe dans de nombreuses entreprises : R.V.I., ALSTHOM ATLANTIQUE, RENAULT, THOMSON/C.S.F., DASSAULT... L'appel à l'arrêt de travail du 10 octobre a été généralement bien suivi...

Pour la F.G.M., la priorité est à la poursuite de l'enracinement de l'action dans les entreprises. C'est la base indispensable pour les nécessaires coordinations et élargissement ultérieurs.

C'est sur la base d'actions réalisées et non sur l'addition d'appels à l'action que se créera un rapport de forces de nature à contraindre le patronat à négocier.

Cette conception qui découle de l'accord unitaire conduit la F.G.M. à estimer prématuré un nouvel appel national du type de celui qui proposait la F.T.M. pour le 16.10... Par contre, elle a proposé une rencontre rapide des deux fédérations pour faire le bilan de la première phase d'action et prendre les initiatives nécessaires à l'élargissement de celle-ci.

La F.G.M. demande à toutes se organisations de poursuivre dans l'unité leurs efforts de mobilisation débouchant sur l'action et permettant de progresser vers l'élargissement des libertés, la réduction du temps de travail, la progression des salaires.

FGM CFDT

- Poursuivre l'effort de mobilisation 1
- Les luttes prennent de l'ampleur... 1 et 2
- Le point sur les conflits en cours... 2 et 3
- Négociations avec l'U.I.M.M. 4

**LES LUTTES
PRENNENT DE L'AMPLEUR**

Dans les deux BM Hebdo précédents (n°s 160 et 161) nous avons établi un tour d'horizon sur la situation revendicative. Entre-temps notre Conseil Fédéral s'est réuni et a analysé cette situation : le prochain BM Mensuel vous livrera cette analyse...

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord d'unité d'action, notre fédération a rencontré la F.T.M.-C.G.T. le 17 octobre pour faire le point et convenir d'une nouvelle rencontre le 23 octobre afin de décider d'une nouvelle étape dans le processus d'action unitaire si cela s'avère nécessaire en fonction de l'évolution de la situation. Voici les grandes lignes du communiqué commun élaboré le 17 octobre :

« Les travailleurs de la Métallurgie ont répondu nombreux à l'appel des Fédérations C.G.T. et C.F.D.T., ce qui a permis un incontestable déve-

loppement des luttes dans les entreprises pour les revendications, et notamment l'augmentation des salaires avec priorité aux bas salaires, la réduction du temps de travail, le respect et l'extension des droits et des libertés syndicales.

Ces actions qui se poursuivent ont déjà permis, dans certains cas, de déboucher sur des résultats appréciables qui démontrent l'efficacité de l'action revendicative, pour peu qu'elle se développe avec une ampleur et une vigueur suffisantes.

A ce jour, des centaines d'entreprises se sont inscrites dans l'action sous les formes les plus diverses permettant de mettre en mouvement des centaines de milliers de métallurgistes...

...Les premiers enseignements de la quinzaine d'actions C.G.T. - C.F.D.T. de la Métallurgie montrent

Suite page 2





■ **Groupe CEGEDUR (PUK)** : Débrayage de 4 fois 2 heures par semaine à l'usine d'Issoire (Puy-de-Dôme). Ici aussi problèmes unitaires avec la C.G.T. comme dans la plupart des autres entreprises d'Auvergne (Ducelier, HES, Landis et Gyr). A l'usine de Couzon (Rive-de-Gier - Loire), action pour la sauvegarde de l'emploi...

■ **Groupe MANURHIN** : Débrayages depuis une quinzaine de jours dans les usines de Vichy (Allier) et de Mulhouse (Alsace). Action menée conjointement par la C.F.D.T. et la C.G.T. La direction générale a accepté une négociation pour ce jour, 18 octobre.

■ **Câbleries de RIOM (Puy-de-Dôme)** : Un débrayage a eu lieu le 10 dans le cadre d'accord fédéral. Celui-ci a été suivi à 30%. Les travailleurs lors de l'Assemblée générale ont déclaré être prêts à agir « mais pas de grèves de temps en temps ». Pour eux il fallait lutter dans le cadre de l'entreprise sur des problèmes précis. Il a donc été décidé une grève vendredi 12 sur les revendications suivantes :

- pas de travail samedi et dimanche ;
- augmentation uniforme de 300 F ;
- réduction du temps de travail, et 5^e semaine de congés payés.

La grève a mieux marché, 50 % de grévistes. Un problème a été posé : pour débattre il faut que les deux postes soient ensemble (800 personnes sont en poste), le prochain débrayage sera donc organisé de façon à permettre que les deux postes soient présents ensemble. Il semble que l'action soit bien engagée. Cette action est unitaire C.F.D.T., C.G.T. Le syndicat F.O. sollicité a refusé d'y participer.

■ **Groupe THOMSON** : Action intense dans de nombreux établissements de ce puissant groupe industriel, action engagée à l'initiative des organisations syndicales C.F.D.T. et C.G.T. pour faire aboutir une plateforme commune de revendications concernant les salaires et la réduction du temps de travail.

Dans la semaine du 8 au 12 octobre, 6 300 travailleurs du groupe ont participé à des arrêts de travail dans plus de 25 établissements, notamment Gennevilliers (D.T.C. et D.R.T.) Sartrouville, Laval, Corbeville, St-Egrève (D.T.E. et Sescosem) Meudon Guynémer, Malakoff, Levallois, Chôlet, Brest Vélizy, Bagneux, Cherbourg, Fleury-lès-Aubrais, CEPE Sartrouville, Tex-St-Denis, établissements SOCAPEX de Suresnes, Pontault-Combaut, Orléans, Courbevoie et Thiais...

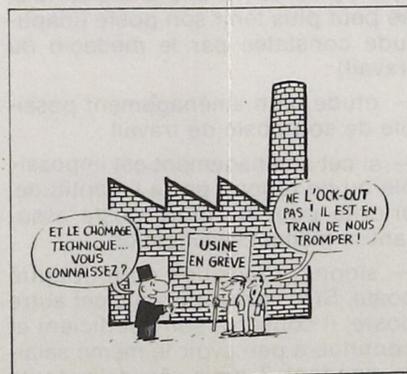
Le 10 octobre, les travailleurs des centres AVS Malakoff et Valette ont manifesté ensemble. D'autres coordinations locales de l'action sont prévues alors que l'inter C.F.D.T. et la coordination C.G.T. ont convenu de poursuivre la lutte par des débrayages de 1 à 2 heures...

● **A la Thomson-Brandt (Lesquin - Nord) :**

A la suite du conflit de 30 travailleurs sur chaînes concernant l'augmentation des salaires et la réduction du temps de travail, la direction de la THOMSON LESQUIN a look-outé l'ensemble des ouvriers des ateliers et chaînes, soit 1 800 travailleurs, le vendredi 12 octobre au matin.

La Section C.F.D.T. a déposé un référé demandant l'ouverture immédiate des portes. Elle a également exigé l'ouverture de négociations immédiates sur l'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail, l'amélioration des conditions de travail et 1/2 heure d'information mensuelle.

Devant le refus de la direction d'engager de sérieuses négociations et de faire ouvrir les portes, les travailleurs, avec leurs organisations syndicales, ont décidé l'occupation le 16 octobre. Cette action et celle menée depuis plusieurs semaines par les travailleurs de la THOMSON-C.S.F. doivent amener la direction du Groupe THOMSON à négocier.



■ **Groupe Althom-Atlantique et Alstom-Unelec** : L'inter C.F.D.T. du groupe Alstom-Atlantique s'est réunie le 16 octobre pour faire le point sur les conflits en cours dans différents établissements. Par ailleurs les inters C.F.D.T. des deux groupes Alstom (Atlantique et Unelec) ont rencontré leurs homologues C.G.T. pour appeler à l'élargissement et à la coordination des luttes dans ce trust, afin de contraindre les directions à négocier sur les revendications déposées (concernant essentiellement le 13^e mois, l'augmentation des salaires et la réduction du temps de travail). Un temps fort d'action a été décidé pour le 18 octobre sur l'ensemble des 2 groupes.

● **Dans ALSTHOM ATLANTIQUE**

Belfort est occupé depuis le 27 septembre. Les usines de Saint-Florent, Saint-Ouen, Marseille, le sont aussi. Des actions, sous les formes les plus diverses, ont lieu dans la quasi totalité des autres établissements tels : Tarbres, La Courneuve, Aytres (La Rochelle), Saint-Nazaire, La Défense, Joue-s.-Aubois, ainsi que dans plusieurs filiales telles que Tamaris, Stein Industrie, C.G.E.E. Belfort et Saint-Ouen.

● **Dans ALSTHOM UNELEC**

L'usine de Saint-Ouen est occupée. Des débrayages quotidiens sont effectués à Vierzon, action aussi à Frontenex, Petit-Quevilly, Orléans, Beaucourt.

C'est là la réaction des travailleurs à la politique brutale d'austérité mise en œuvre par la Direction générale dans l'ALSTHOM ATLANTIQUE et ses filiales sous le contrôle de la C.G.E. :

— Les travailleurs d'ALSTHOM ont perdu 13 % de leur pouvoir d'achat (base indice syndicaux) et 6,5 % (base indice INSEE) depuis 3 ans.

— Ils sont parmi les seuls à travailler dans une grande société qui ne paie pas de 13^e mois à l'ensemble de ses salariés.

— Les horaires de travail restent longs, malgré les gains de productivité. Par contre à Saint-Nazaire et Alstom Unelec les directions refusent de compenser la baisse du pouvoir d'achat due aux réductions d'horaires.

Partout, les directions ont une attitude qui porte atteinte à la dignité et aux libertés des travailleurs (brimades, sanctions, contrôle médical patronal, etc.).

Des avancées... des questions en suspens

Le 16 octobre a eu lieu une nouvelle séance de négociations entre toutes les organisations syndicales de la Métallurgie et l'U.I.M.M. C'est la première réunion de ce genre après la rentrée après que les différentes fédérations aient fait connaître à l'U.I.M.M. leurs propositions écrites.

Dans le BM Mensuel n° 153 de juin 1979, nous vous avons fait part des positions de la F.G.M.-C.F.D.T. De même dans le BM Hebdo n° 156, vous aviez pu lire les conclusions de la dernière rencontre avec l'U.I.M.M. avant les congés. Voici donc succinctement les principales évolutions constituées lors de la dernière réunion : certaines avancées sont enregistrées, d'autres problèmes demeurent en suspens.

Parmi les problèmes traités ou évoqués :

■ Négociations territoriales

L'U.I.M.M. s'est engagée à ce que des négociations sur la fixation du montant de la R.A.G. 1979 s'engagent ou se poursuivent dans les Chambres Territoriales (qu'il y ait eu accord ou non l'année précédente) avec toutes les organisations syndicales (signataires ou non du précédent accord). Nous savons que cette année, devant la faiblesse des propositions patronales, peu d'accords ont été conclus et que la C.F.D.T. n'en a signé qu'un seul. Nous devons donc mettre à profit ces nouvelles négociations, s'appuyant sur un meilleur développement de l'action, pour obtenir une revalorisation des plus bas salaires : un premier pas vers la réduction des inégalités.

■ Classifications :

L'U.I.M.M. a accepté le déblocage au coefficient 270 de la filière ouvriers, ce qui répond à la revendication défendue par la C.F.D.T. Jusqu'à présent le patronat voulait limiter le déblocage au coefficient 255 pour les techniciens d'ateliers (qui actuellement butent au coefficient 240). Une avancée intéressante en la matière...

Toutefois, ce déblocage ne règle pas tous les problèmes, loin s'en faut, pour les classifications des ouvriers. Or l'U.I.M.M. reste assez vague dans ses propositions concernant les autres catégories d'ouvriers (O.S., O.P.). La F.G.M.-C.F.D.T. a donc exprimé à nouveau diverses revendications, concernant notamment l'évolution de carrière des O.S. :

- possibilité pour l'O.S. d'accéder au coefficient 190, cela en lien particulièrement avec les évolutions technologiques qui conduisent l'O.S. (ouvrier spécialisé) à une réelle qualification devant être reconnue ;

- accès facilité pour l'O.S. à la formation permanente pour contribuer à cette évolution de carrière ;

- fixation d'un critère d'ancienneté permettant le passage automatique du coefficient 145 au coefficient 155.

■ Revalorisation des minis hiérarchiques :

L'U.I.M.M., après avoir initialement proposé une revalorisation uniforme des minis hiérarchiques des ouvriers, se limite à présent à accorder 5 % sur les minis, en acceptant toutefois que cette revalorisation soit comptée dans le calcul des primes d'ancienneté.

La F.G.M.-C.F.D.T. se trouve seule à défendre le principe d'une augmentation uniforme (12 fois la valeur du point soit 5 % environ sur le coefficient 240). C.G.T., F.O. et C.F.T.C. sont sur la démarche « augmentation en pourcentage ». Quant à la C.G.C., elle a quitté la séance de négociation car les 5 % proposés par l'U.I.M.M. ne s'adressent qu'aux ouvriers.

■ Garanties de fin de carrière :

Les nouvelles propositions patronales ne comportent plus les mêmes dangers de déclassement et marquent certaines avancées en matière de garanties de ressources et de reclassement. Deux cas sont étudiés :

a) le salarié âgé de plus de 50 ans, ayant plus de 10 ans d'ancienneté, demande lui-même à changer de poste. Dans ce cas priorité pour tout autre poste disponible. Pas d'évolution à ce niveau ;

b) le salarié âgé de plus de 50 ans, ayant plus de 10 ans d'ancienneté, ne peut plus tenir son poste (inaptitude constatée par le médecin du travail) :

— étude d'un aménagement possible de son poste de travail ;

— si cet aménagement est impossible ou ne répond pas à l'inaptitude, priorité pour un autre poste assurant la même classification ;

— sinon, proposition de tout autre poste. Si le salarié accepte cet autre poste, il conserve son coefficient et continue à percevoir le même salaire pendant 3 mois. Au-delà, toute

perte de salaire éventuelle est compensée à 80 % pendant 2 mois, à 60 % pendant deux autres mois, à 40 % pendant 2 mois encore et enfin à 20 % pendant deux derniers mois. Pendant toute cette durée (11 mois), priorité pour tout poste disponible pouvant être tenu par le travailleur concerné et lui maintenant son salaire.

Pour la F.G.M.-C.F.D.T., il s'agissait en l'occurrence d'obtenir des possibilités d'intervention syndicale, ce que pourrait permettre, quoique insuffisamment sans doute, certaines clauses des garanties citées.

Nous demandons à toute nos organisations de nous faire parvenir remarques et suggestions en la matière (notamment à partir de ce qui a été obtenu dans certaines entreprises) et d'harceler toutes les directions d'entreprise sur ce point : il n'est pas trop tard pour obtenir de nouvelles concessions de la part de l'U.I.M.M. sur ce sujet délicat.

Prochain rendez-vous fixé mi-novembre à l'U.I.M.M. D'ici là, l'action doit permettre de nouvelles avancées en amenant le patronat à traiter les problèmes encore en suspens.

● BULLETIN DU MILITANT F.G.M.-C.F.D.T.

● Rédaction, diffusion, administration :

5, rue Mayran - 75009 PARIS
Tél. 247.74.00

● Le directeur de la publication : Jean LAPEYRE

● Composition et impression :

Est-Imprimerie, ZAC Tournebride -
57160 MOULINS-LES-METZ.

● Abonnement : 90 F par an.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

● Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

● C.P.P.A.P. N° 636 D 73.